



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°12 • JUILLET 2020

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

Le poney-club et centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) l'une des premières Fédérations Olympiques sportives en France. Elle rassemble plus de 9 500 groupements équestres et 1,5 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

EDITO



© FFE/PSV

Cette crise, sans précédent, est un électrochoc pour notre civilisation, nous raccrochant précipitamment à l'essentiel, être auprès de nos proches et ce besoin irrépressible de nature.

Comme tout un chacun, les dirigeants d'établissements équestres ont affronté une crise, dont on ne connaissait ni le mal ni la durée. Face à la fermeture administrative des poney-clubs et centres équestres, les femmes et les hommes qui les dirigent ont poursuivi les soins indispensables au bien-être de leurs animaux, tout en

craignant de ne pouvoir les assumer par manque de ressources. L'Etat français a soutenu l'économie française - et nous le saluons - par des mesures inédites, en particulier pour les secteurs pénalisés comme le nôtre, mais aussi le tourisme ou le sport. Alors que cette crise a renforcé - ou révélé - nos envies de nature, nous faisons face à des inconnues majeures mais aussi à des défis d'envergure afin de créer les meilleures conditions pour que nos activités et nos passions puissent se poursuivre et demeurer accessibles au plus grand nombre.

Serge Lecomte,
Président de la FFE.

UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT POUR LES CLUBS

Dès le 15 mars, en amont du confinement, le secteur équestre a été lourdement touché. Déjà limités dans leur pratique avant cette date, les centres équestres et poney clubs de France, recevant du public ont dû fermer leurs portes aussi bien aux cavaliers qu'aux propriétaires de chevaux. Cependant, contrairement aux autres structures sportives, le personnel des clubs a dû rester mobilisé tout au long du confinement afin d'apporter les soins nécessaires à la santé et au bien-être des équidés. En effet, l'équitation sport unique impliquant la gestion d'êtres vivants, ne peut se mettre à l'arrêt temporairement. En sus, la mobilisation des salariés n'a pas permis aux clubs de bénéficier du chômage partiel, les charges salariales et d'entretien ont donc entièrement pesé sur les structures pendant toute cette durée. Ainsi, les clubs ont dû traverser la crise sanitaire dans un état de détresse aussi bien économique que moral.

A partir du 11 mai, date du déconfinement, les centres équestres et poney clubs de France, qualifiés d'établissement recevant du public de plein air, ont pu rouvrir progressivement



© FFE/EB

et partiellement avec un protocole sanitaire strict et adapté à leurs spécificités. Les effectifs des cours ont dû être limités à 9 cavaliers. L'absence de compétitions et d'activités telles que les stages, ont également fortement réduit la reprise de l'activité.

Le tourisme équestre a lui aussi été victime de la crise sanitaire du fait de l'incertitude liée aux conditions d'hébergements, de restauration et de l'interdiction de déplacement. Les structures proposant des randonnées, des promenades, et des stages ont d'autant plus inquiètes que la saison estivale paraît incertaine et largement tributaire d'une reprise de l'épidémie plus ou moins rapide.





IMPACT ÉCONOMIQUE

La filière équine représente une économie importante en France. Notre fédération, aux confins des secteurs sportif et agricole, représente à elle seule 9.500 groupements équestres et 35 000 emplois, dont une majorité est située en zone rurale, constituant ainsi un atout indéniable pour la vitalité de ces territoires. Au travers de ces petites exploitations agricoles, plus de 1,5 million de passionnés, dont 80% de cavalières pratiquent l'équitation.

Cette lettre paraît au moment où il est encore difficile de mesurer les conséquences économiques exactes de la crise sanitaire que nous traversons. En mars 2020, la « Filière Cheval », composée des sociétés-mères France Galop, La SECF (LeTrot), la SHF, la SFET et la Fédération Française d'Équitation (FFE), a été mandatée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour réaliser une enquête, avec l'appui technique de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE). Cette enquête avait pour objectif d'évaluer les pertes économiques immédiates liées à l'arrêt des activités telles que les courses, les compétitions équestres, l'enseignement de l'équitation ou encore l'utilisation d'équidés pour le travail. Les résultats font état d'une lourde

perte du chiffre d'affaire (CA) cette année par rapport à 2019 pour les professionnels de la filière équine. Alors que les premiers effets du confinement en mars ont entraîné une perte du CA de 35 à 50%, celle-ci a atteint 80% dans certains établissements équestres au mois d'avril. En effet, contrairement aux autres structures sportives, les charges destinées aux soins à prodiguer aux équidés sont restées lourdes pendant la crise. La reprise des activités ne permet toujours pas aujourd'hui, de s'assurer à court et moyen terme de la viabilité économique de l'ensemble des établissements.

La FFE salue toutes les mesures de soutien, du Fonds de solidarité au chômage partiel mais également les aides votées dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative III qui devraient permettre à nos PME agricoles et sportives de bénéficier d'exonérations de charges sociales.

Sans une prise en compte de toutes leurs dimensions agricole, sportive et touristique dans le plan de relance français, certaines des entreprises équestres pourraient devoir mettre un terme à leur activité.

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION AU SERVICE DES CLUBS

Dès le 16 mars, le Président Serge Lecomte et les services de la FFE se sont pleinement engagés aux côtés des établissements équestres afin de présenter leurs difficultés auprès du Gouvernement et des Parlementaires. Après les annonces présidentielles, la FFE a ouvert une cellule de consultation téléphonique afin de faire face aux nombreux appels et messages sur les réseaux sociaux qui affluaient quotidiennement. Ce travail d'écoute et d'accompagnement a permis d'échanger sur les attentes et d'orienter les travaux de relance afin d'être au plus proche des besoins sur le terrain.

Par ailleurs, les services juridique et des affaires institutionnelles de la FFE ont été largement mobilisés afin d'informer et accompagner les clubs dans leurs demandes. Ainsi, ce soutien a nécessité de la part de nos services un recensement et une analyse de l'ensemble des textes réglementaires applicables aux établissements équestres ainsi que les aides mises en place par les Régions.

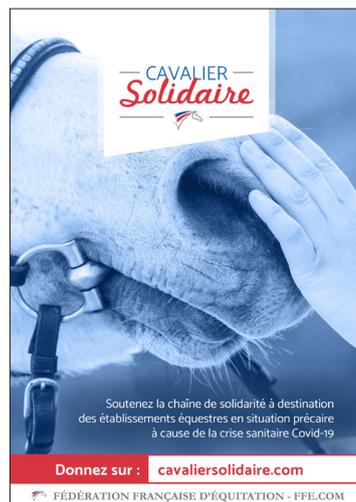
De plus, afin de soutenir les clubs en grande difficulté économique, la FFE a lancé la campagne Cavalier solidaire, une exceptionnelle chaîne de solidarité à travers une plateforme de dons en ligne. Cette campagne, abondée par la FFE, s'adresse à tous les amoureux du cheval. Ce sont plus de 1,2 million d'euros qui ont déjà été reversés aux clubs. La cagnotte reste ouverte jusqu'en septembre.

Au niveau gouvernemental, depuis les premiers jours de l'épidémie, et sans relâche, il a été demandé des mesures de soutien pour les établissements équestres, rappelant à chaque fois les difficultés spécifiques de la filière dues à la fermeture administrative et à l'entretien des équidés.

La FFE s'est notamment appuyée sur les dispositifs d'aides mis en place

pour les zoos, ou encore les refuges pour justifier de l'urgence d'un soutien aux centres équestres devant eux aussi assurer le bien-être de leurs animaux.

Ces démarches continues, ont abouti à l'annonce du Gouvernement d'un dispositif d'aide exceptionnelle au bénéfice des centres équestres et poney-clubs recevant du public et privés de toute activité pour subvenir aux besoins des équidés à hauteur de 120 euros par cheval, dans la limite de 30 équidés. Plus de 5.000 établissements devraient bénéficier de cette mesure.





La FFE avait également alerté, le 16 mars, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la nécessité de trouver des prés pour les équidés lors du confinement afin de soulager la charge de travail des dirigeants, tout en garantissant aux chevaux et poneys un confinement le moins stressant possible. Le prêt de

jachères semblait être la solution, mais leur utilisation étant réglementée au niveau européen le soutien du Gouvernement était primordial. Malheureusement aucune décision n'est parvenue pendant la période de confinement, ce qui révèle la difficulté d'obtenir de manière urgente le bénéfice d'une exemption.

VALORISER L'EXISTANT POUR INNOVER SANS CESSER

La crise sanitaire a révélé l'importance du sport dans nos sociétés aussi bien pour la santé que le bien-être physique et mental des citoyens. Ainsi, il est nécessaire de permettre une plus grande accessibilité des pratiques sportives pour tous, afin de construire une société post-Covid plus responsable et respectueuse des besoins de chacun. Pour ce faire, les conditions fiscales et économiques doivent être réunies. La question du pouvoir d'achat des Français est alors au cœur de cet enjeu.

La FFE appelle de nouveau les pouvoirs publics français à une révision de la Directive TVA 2006/112/CE en application de laquelle le secteur se voit soumis à une fiscalité non adaptée. En effet, depuis la condamnation de la France pour manquement à cette directive de la part de la Cour de Justice de l'Union européenne en 2012, la filière fait l'objet d'une augmentation de 14 points de TVA, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter les coûts des prestations. Beaucoup de structures ont de ce fait connu une baisse de licenciés. Notre secteur doit être considéré comme une exception culturelle française et doit pouvoir bénéficier d'une fiscalité adéquate qui permet d'assurer la pérennité de nos PME et TPE agricoles et sportives.

Par ailleurs, le confinement a mis en lumière les besoins irrépressibles pour bon nombre de Français de se reconnecter à la nature. Ainsi, les services de la FFE, en partenariat avec la Fédération internationale du tourisme équestre (FITE), sont activement mobilisés sur les questions de tourisme équestre, modèle exemplaire de tourisme durable, permettant à tous et

à toutes de profiter du patrimoine culturel français et européen dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être des équidés. La FFE s'engage à mettre en avant auprès des pouvoirs publics nationaux et européens les bénéfices de ce mode de tourisme, et reste disposée à défendre les intérêts de notre filière au sommet européen pour le tourisme, engagé par le Commissaire au Marché intérieur Thierry Breton, en septembre à Bruxelles.

La crise a ainsi révélé la place que jouent les fédérations dans le fonctionnement de notre société, dans le soutien de ses membres, mais aussi dans la représentation et la défense des intérêts. Face à une telle crise, les fédérations ont su être de véritables relais pour la diffusion et la transmission d'informations et décisions gouvernementales, parfois difficilement accessibles pour les acteurs économiques.



© Vercais à Cheval/E. Minodier.

POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation
Parc Equestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

Affaires européennes et institutionnelles

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / lettre.institutionnelle@ffe.com

Service Communication

+33 (0)2 54 94 46 70 / communication@ffe.com